

DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 6 Février 2018**

**Présents :** M. Clerbois Jean-Paul

Mme Loppin Danielle

M. Bucquet Gilles

M. Freudenreich Pascal

Mme Tanguy Maryse

M. Bouché Jean-Yves

M. Forjan Louis

M. Hiernard Pascal

M. Brême Éric

M. Louis Gomez

M. Fabianski Jean-Marc

**Pouvoirs :**

Mme Katty Belin à M. Éric Brême

Mme Léandre Frédérique à M. Jean-Marc Fabianski

M. Jean-Paul Bergault à M. Louis Forjan

**Absentes excusées**

Mme Carine Gatteau

Mme Laly Georgette

**Absents :**

M. Lassere Jean-François

M. Somveille Gyril

Mme Christelle Maréchal

Mme Huot Isabelle

Mme Samake Jmaïaa

**A été nommé secrétaire :** M. Pascal FREUDENREICH

**Ordre du jour :**

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Adhésion de la commune de Charly sur Marne à l'USESA,
- Travaux d'aménagement des coteaux viticoles – Avenant Bureau SOFIM,
- Convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage CAUE
- Vente de déchets de ferraille,
- Vente d'un véhicule,
- Récupération des sommes dues au titre de la consommation de gaz pour un des locataires,
- Encaissement de différents chèques,
- Modification du tableau des emplois,
- Modification des statuts de la CARCT
- Renouvellement de bail,
- Questions diverses

## **Adhésion de la commune de Charly sur Marne à l'USESA**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne par lequel la commune de Charly sur Marne demande son adhésion.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que toute demande d'adhésion à l'USESA de nouvelle commune, doit être soumise à l'approbation des communes déjà membres.

Pour votre information, l'USESA, par délibération en date du 12 décembre dernier, a donné son accord.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :  
- acceptent l'adhésion de la commune de Charly sur Marne à l'Usesa.

## **Travaux d'aménagement des coteaux viticoles – Avenant Bureau SOFIM**

Monsieur le Maire présente l'avenant du Bureau Sofim concernant les travaux d'aménagement des coteaux viticoles.

Le marché de maîtrise d'œuvre initial était de 126.690 € hors taxes sur un montant prévisionnel de travaux de 2.710.000 € ht.

A ce jour le montant des travaux est estimé à 3.390.280 € hors taxes et le montant de l'avenant de maîtrise d'œuvre estimé à 156.020.92 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer l'avenant pour les travaux d'aménagement des coteaux viticoles.

Monsieur Freudenreich demande à quel moment les travaux seront réalisés.

## **Convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage CAUE**

Monsieur le Maire présente la convention de mission d'accompagnement du Maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement de la place Saint Ferréol.

Le document restitué permettra à la municipalité d'engager par la suite un concepteur qui réalisera le projet en prenant compte des orientations données par le schéma.

Une participation volontaire et forfaitaire d'un montant de 500 € pourrait être demandée à la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer la dite convention et mandater les factures en conséquence.

Monsieur le Maire a participé à un jury de concours avec Coallia.  
Madame Loppin demande s'il y aura des réunions de concertation.

## **Vente des déchets de ferraille**

Monsieur le Maire explique que tout au long de l'année, les services techniques ramassent des ordures sur tout le territoire communal.

Cette ferraille est ensuite transportée pour être vendue.

|  |              |
|--|--------------|
| - Premier bordereau n° 47 du 02/01/2018  | 5.280 tonnes |
| - Deuxième bordereau n° 48 du 03/01/2018 | 1.700 tonne  |

Pour un montant total de 698.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer les pièces nécessaires à l'encaissement de la dite somme.

### **Vente d'un véhicule**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de vendre pour pièce et en l'état le véhicule immatriculé 5504 VQ 02 acheté le 06.05.1997. (117828 kilomètres au compteur).

L'offre a été mise sur le site de la Mairie ainsi que sur le bon coin.

Ce véhicule a été vendu le 02.01.2018 au prix de 500 € à M Monvoisin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire

- A vendre le véhicule en l'état
- A encaisser la somme de 500 € en espèces.

### **Récupération des sommes dues au titre de la consommation de gaz pour l'un de nos locataires**

Monsieur le Maire explique que le locataire du 2 Rue de l'Ecole à Crogis n'a pas fait son changement de compteur de gaz au moment de son arrivée dans le logement.

Les factures ont été adressées à la commune, il y a donc lieu de lui demander le remboursement, à savoir 92.97 € + 101.60 € + 24.73 € + Soit un total actuel de 219.30 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

### **Encaissement des différents chèques**

Monsieur le Maire présente deux chèques à encaisser suite à un trop payé sur facture, soit

- Orange 5.05 € (remboursé d'un avoir)
- EDF 143.29 € (trop payé sur facture)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer les pièces comptables nécessaires à l'encaissement des dites sommes.

### **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire présente la modification du tableau des emplois, à savoir :

- Mme Vanessa CRÉ : Son contrat à durée déterminée arrive à expiration au 12.02.2018.

Mme CRÉ est nommée stagiaire à compter du 13 février 2018 pour une durée de un an sur le grade d'adjoint administratif territorial.

Proposition : Création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 35 heures par semaine à compter du 13 février 2018.

- Mme Isabelle BAILLY : Suite à un temps partiel du 18/09/2017 au 11/02/2018 demande sa réintégration à 35 heures à compter du 12 février 2018.

- Mme Corinne SIMON : Elle demande une mise en disponibilité de droit soit au 01/05/2018 et ou soit au 01/06/2018,

- Mme Hélène MANCA : Elle demande son inscription à la préparation du BAFA. La session BAFA base aura lieu du 21/04/2018 au 28/04/2018.

Généralement la commune prend en charge la participation financière, à voir.

- Mme Delphine BOURGEOIS : Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe demande un avancement de grade au tableau annuel sur le grade d'adjoint territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mars 2018.

- M. Thuillier étant parti à la retraite au 31 janvier 2018, il y a lieu de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la modification du tableau des emplois.

- Voir également la situation de M. Boudot dont le contrat s'arrête également en septembre.

### **Modification des statuts de la CARCT**

#### **La modification des statuts de la CARCT, au titre des compétences facultatives :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération n°312 en date du 18 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

*« Compétence ruissellement-érosion territorialisée pour les seuls bassins versants de l'Ourcq et Clignon et du Petit Morin ».*

Cette compétence, facultative, viendra en complément de la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transférée à l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle permettra notamment aux syndicats existants sur ces bassins versants (syndicats de l'Ourcq amont et du Clignon, appelés à devenir un seul syndicat 'Ourcq et Clignon') de poursuivre les actions engagées.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision a été notifiée à l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération, par courrier en date du 28 décembre 2017.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la modification des statuts de la CARCT portant sur la prise de compétence facultative, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

*« Compétence ruissellement –érosion territorialisée pour les seuls bassins versants de l'Ourcq et Clignon et du Petit Morin ».*

### **Modification des statuts de la CARCT –**

#### **Compétences optionnelles**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CARCT exerce les compétences optionnelles suivantes :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Création ou aménagement de la voirie d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

- Le code général des collectivités territoriales prévoit à l'article L5216-5 II que la communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les sept citées au même article.

La compétence 'Création ou aménagement de la voirie d'intérêt communautaire' sera restituée aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois, la communauté d'agglomération doit exercer au moins 3 compétences optionnelles. C'est pourquoi, le conseil communautaire, réuni le 18 décembre 2017, a décidé de compléter les statuts de la communauté d'agglomération de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Au titre des compétences optionnelles :

- 'En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie'
- et
- 'Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations'

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision a été notifiée à l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération, par courrier en date du 28 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve la modification des statuts de la CARCT portant sur la prise de compétences optionnelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

\* En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

Et

\* Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

### Questions diverses

- Bail de M. Vray (Bail de 18 ans) M. le Maire veut lui rendre visite (végétation abondante, vitres cassées etc...).

Un constat sera fait sur place et prévoir également une réunion avec lui en mairie afin de remédier à cette situation qui ne peut perdurer.

- Le repas du 3<sup>ème</sup> âge fut très agréable.

-Le comité des fêtes est présidé par Mme Christine Gallandris. M Freudenreich demande que nous leur donnions six tables, voir également pour le programme de le fête communale 2018.

Les statuts seront déposés en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,  
M. Pascal FREUDENREICH,

CM du 6 Février 2018